



## Rencontre-débat

à l'ENGREF,

19 avenue du Maine

(métro Mtparnasse- Bienvenue)

le mardi 3 avril à partir

de 9H30 à 13H

(accueil à partir de 9H).

### Les élus :

Patrick Simon

patrick.simon@agriculture.gouv.fr

Mathieu Goetzke

mathieu.goetzke@gmail.com

## Témoignage :

Une scène vécue au cours d'une réunion dans une ex DDAF avec des représentants de la Diren, des syndicats agricoles, des communes sur la pollution des eaux par les pesticides. DDAF et Diren incitent les agriculteurs à mieux maîtriser l'utilisation des pesticides car les analyses d'eau montrent une dégradation de la ressource. C'est alors qu'un ingénieur-conseil, invité par un maire à l'assister dans cette réunion, prend la parole pour proclamer, en substance «pourquoi se prendre la tête, il suffit d'équiper les stations de traitement de filtres dernier cri et il n'y aura plus de problème»....

## Rencontre-débat des IPEF

le mardi 3 avril 2012 :

# Les ingénieurs et les politiques publiques en question

*Vous avez élu des représentants CGT – FSU à la CAP du corps des IPEF (Ingénieurs des ponts des eaux et des Forêts). Ces organisations et leurs élus souhaitent ouvrir le débat sur le rôle et la place des ingénieurs dans le service public dans un contexte où la RGPP interroge sur le devenir des missions, des femmes et des hommes chargés de les mettre en œuvre..*

### **Quelle place pour les ingénieurs dans le service public?**

Le rapport FOLZ-CANEPA, considérant que «les métiers techniques» ne présentent «aucune particularité justifiant le statut des fonctionnaires», préconise le recrutement «d'administrateurs scientifiques et techniques».

D'ores et déjà, très souvent les postes scientifiques et techniques sont dévalorisés dans les parcours professionnels.

Nous pensons tout au contraire, nécessaire de reconnaître la place des ingénieurs pour une fonction publique de qualité.

### **Des ingénieurs aux compétences reconnues, pour des politiques publiques d'intérêt général**

Le constat aujourd'hui est celui d'un service public affaibli avec des structures ministérielles bouleversées ayant perdu de leur visibilité. Cela se traduit par un alourdissement des charges de travail, la dictature du court terme, la perte de sens.

Il est celui d'un service public du « faire-faire », de l'abandon et de la privatisation des missions.

Il est celui d'un appareil d'Etat instrumentalisé au service de la rentabilité des grands grou-

pes privés industriels et financiers.

A contrario, nous considérons que la société a besoin de services publics capables de développer des compétences scientifiques et techniques fortes.

### **Des ingénieurs pour un nouveau du service public**

La société toute entière est interpellée par des questions nouvelles, celle d'un nouveau mode de développement prenant en compte les enjeux écologiques notamment.

Nous sommes aussi confrontés à une crise globale qui appelle d'autres réponses. Il convient de redonner aux ingénieurs un véritable rôle d'expertise technique dans l'élaboration des politiques publiques et au service public les missions et les moyens de les mettre en oeuvre.

◆  
**Voilà les thèmes que nous voulons mettre au centre de cette Rencontre des IPEF ouverte à toutes et tous.**  
◆



## Sommaire :

Questionnaire IPEF



Charte de gestion du corps des IPEF



Evolution de la formation des IPEF

## Témoignage :

*J'ai toujours défendu le maintien de l'ingénierie publique pour une seule et unique raison : le maintien en DDAF et DDE d'un appui technique rémunéré aux communes était à mes yeux la seule possibilité pour l'administration de garder une capacité d'expertise technique permettant d'apporter - gratuitement cette fois - du conseil aux communes. Sans quoi les plus petites (ou, à présent, les plus petites communautés de communes) se trouveront à la merci de prestataires qui les pousseront à choisir le plus beau et le plus cher... C'est vraiment une mission de service public !*

# Questionnaire IPEF : quelques questions à creuser davantage



En juillet 2011, le CGEDD a envoyé à 3700 IPEF un questionnaire pour connaître le point de vue des intéressés sur ce nouveau corps et ses évolutions, à la suite de la fusion des corps de ponts et chaussées, des eaux et des forêts. Les IPEF ont répondu massivement à ce questionnaire, ce qui montre qu'ils se posent des questions sur le devenir de leur corps. L'analyse des réponses, qui peut être trouvée sur le site du CGEDD ( [www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr) ), a fait l'objet d'un colloque qui s'est tenu le 4 octobre 2011 à Paris, et a rassemblé environ 600 IPEF. Les actes sont disponibles sur le même site. Sans chercher à aborder ici l'ensemble des sujets évoqués, il nous semble intéressant d'attirer l'attention sur certains points qui inquiètent au moins une partie des ingénieurs, et de soulever quelques questions qui n'ont pas toujours été posées.

On peut remarquer en premier lieu que l'analyse des résultats de ce questionnaire ne tient pas compte des corps d'origine. On peut penser que ceci était voulu par les rédacteurs, afin d'afficher davantage d'unité. Or les cultures et les établissements de rattachement des IPEF sont très variés. Il est permis de croire que sur certains points les aspirations des ingénieurs météo par exemple peuvent être très différentes de celles des ingénieurs venant de l'Ecologie ou de l'Agriculture. A l'intérieur même des corps d'origine, les aspirations individuelles peuvent être très variables: ainsi d'aucuns souhaiteront consacrer toute leur vie à la recherche ou à la technique, d'autres au management ou à la finance. Beaucoup également souhaiteront au cours de leur carrière passer de la technique au management. Une analyse plus fouillée reste donc à faire, si l'on souhaite utiliser au mieux les vocations et conserver une certaine diversité technique au corps.

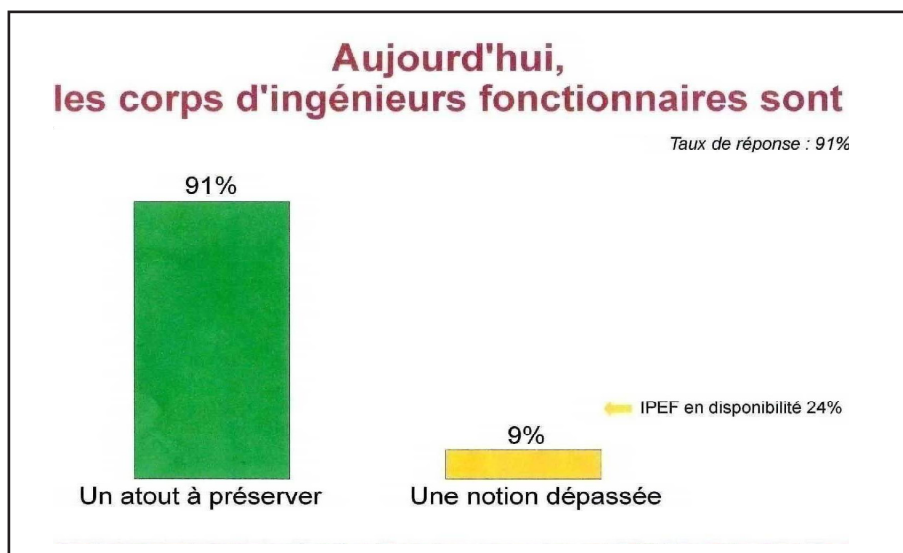
L'attachement à la notion de service public ressort très clairement des réponses reçues. En effet, les trois valeurs les plus citées pour le corps sont la technicité, la compétence et le service public. 91% des sondés estiment que les corps d'ingénieurs fonctionnaires sont un atout à préserver. L'intérêt de la création d'un corps supérieur unique d'ingénieurs de l'État ne convainc pas vraiment, puisque 53% estiment que ce n'est pas souhaitable (35%) ou ne répondent pas (18%). 68% des sondés considèrent d'ailleurs que le corps

actuel des IPEF est peu connu : il eut été intéressant d'aller plus avant et de demander aux IPEF des avis plus détaillés sur les avantages et les inconvénients de la fusion! La création d'un tronc commun est néanmoins considérée comme une bonne chose par 91% des sondés.

Il ressort aussi que les questions de formation sont considérées comme essentielles, en ingénierie, en management et en général, et qu'une majorité relative recommande d'augmenter le pourcentage des IPEF titulaires d'un doctorat. 52% recommandent une formation scientifique et technique dans un domaine d'application, et 48% une formation professionnalisante. La très grande majorité (88%) estime qu'une expérience de terrain en début de carrière est nécessaire. Les réponses révèlent aussi un fort désir d'ouverture sur l'extérieur, y compris vers le privé et l'international.

Les sondés font preuve d'un pessimisme certain sur l'évolution récente du corps, puisque 51% d'entre eux estiment que la place des ingénieurs a régressé au cours des 10 dernières années, et 5% seulement pensent qu'elle a progressé. De même, leur place dans les postes de haute responsabilité de l'État est jugée insuffisante par 56 % des sondés. Le sondage donne peu d'informations sur les espoirs des IPEF pour l'avenir.

*Marc Gillet, ingénieur général météo.*



# La charte de gestion du corps

**L'administration a mis à l'ordre du jour de la CAP du 9 février la charte de gestion du corps des IPEF après avoir consulté les représentants syndicaux à la CAP sur le projet lors de plusieurs réunions préparatoires. Celle-ci a été adoptée par la CAP.**

Il faut d'abord souligner la qualité rédactionnelle du document présenté indépendamment du fait que l'on partage ou pas ses orientations.

La charte s'ouvre sur le décret 2009-1106 du 10 septembre 2009 définissant le champ d'intervention du corps. La CGT et la FSU notent que le secteur notable des « risques » a été oublié dans la liste des champs d'intervention des IPEF. Pourtant les IPEF sont particulièrement nombreux dans la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et les services œuvrant dans ce domaine en région. Un oubli qu'il faudra corriger dans un travail réglementaire à venir.

La charte traite pour les IPEF des recrutements, affectations, mobilités, de l'évaluation et de l'avancement, elle formalise pour l'essentiel les pratiques existantes de manière assez indépendante des orientations politiques, justement, on n'y

trouvera rien par exemple sur la gestion malthusienne actuelle du corps.

Nous avons suggéré que soit traité dans un document, à défaut de la charte de gestion, l'alimentation des différentes maisons d'emploi des IPEF de manière prospective.

Nous pensons que des informations sur leurs politiques de recrutement et de formation seraient utiles, particulièrement pour les jeunes collègues qui découvrent le corps. Le chef de corps ayant l'intention d'élaborer un document stratégique dans le cadre de la commission d'orientation et de suivi du corps, le document pourrait être celui-là.

Tout n'est pas dans le texte, mais la discussion a permis de faire avancer des positions sur d'autres sujets, par exemple à propos des détachements dans le corps, il y avait consensus pour que le corps demande la réciprocité

Nous accordons beaucoup d'importance au développement de la

compétence technique et scientifique du corps et ne voyons pas l'avenir du corps dans une sorte de sous-administrateur civil à vernis scientifique visant les postes de directeurs d'administration centrale, aussi nous notons que le texte a été amélioré, in fine, sur ce point de la compétence en prévoyant l'objectif d'au moins 20% du corps ayant suivi une formation doctorale, et non strictement 20%. Progrès, mais progrès insuffisant, nous allons y revenir.

Concernant la préoccupation des collègues enseignants dans l'enseignement technique agricole à propos de leur évaluation, ceux-ci seront soumis à l'entretien professionnel selon les mêmes critères que leurs autres collègues IPEF, et ce sans interférence avec une éventuelle inspection pédagogique, cette dernière étant facultative et à la demande de l'intéressé(e).



## **Et, selon notre manière de voir... deux perles des rédacteurs comme concessions au politiquement correct actuel.**

Au paragraphe 1.3.1 Recrutements externes sur titre (art 5-2& art 9), il est écrit : « Les profils recherchés correspondent à des titulaires d'un doctorat ou d'un niveau de qualification équivalente, ayant une expérience professionnelle confirmée, plutôt dans le secteur privé et en milieu de carrière. ». Diable ! « plutôt dans le secteur privé » et pourtant un rapide sondage sur un échantillon limité, il est vrai, nous incline à penser que le « plutôt dans le secteur privé » est justement plutôt très minoritaire dans la pratique. Alors, allégeance idéologique à la tendance actuelle de privatisation de l'Etat. Nous nous interrogeons encore... mais nous ne doutons pas un seul instant que nos Ministres pourront nous fournir des statistiques précises à ce sujet, à moins que les responsables des « pouvoirs publics » ne veuillent rendre « le secteur privé » prioritaire au sein de la fonction publique.

Au paragraphe 2.4 Cas particulier de la formation doctorale, il est écrit : « La formation doctorale constitue un premier poste qui implique un engagement fort pour l'agent ». Effectivement avec une cote de la part « Fonction » de l'IPF (indemnité de performance et de fonction) prévue à 2 en l'état actuel (pas dans la charte) pour les IPEF en formation doctorale, alors que leur collègue sortant de l'école chargé de mission en DDT aura une part de 2,5, cela constitue un engagement fort.

Nos ministères auraient-ils écrit « engagement extrêmement fort » si la part fonction des IPEF en formation doctorale avait été de 1, et « engagement total » pour 0 ?

Cette question pour pondérer le progrès que j'ai signalé plus haut (au moins 20%).

*Patrick Simon, ingénieur en chef de l'agriculture*

# Évolution de la formation des IPEF : Vers l'abandon du technique ?

*La récente fusion des ingénieurs des eaux et forêts et des ingénieurs des ponts en IPEF est allée de pair avec la fusion des formations correspondantes et la réduction de la place accordée aux formations techniques.*

◆ Pour les élèves issus d'AgroParisTech, autres grandes écoles scientifiques, et concours interne, la formation est réduite de moitié, à un an de formation. La suppression de l'année de spécialisation (en aménagement du territoire, en gestion de l'eau, en politiques agricoles...) marque l'évolution vers une formation plus généraliste au détriment de savoirs techniques.

◆ Les « modules d'application sectorielle » occupent désormais une place très réduite dans la formation (15 heures par exemple pour « eau et aménagement du territoire »), et dénotent du caractère transversal et politique de la formation (15 heures par exemple pour « économie et politique du logement » ou encore « économie et politique des transports »).

◆ Parallèlement, le recrutement d'étudiants issus d'écoles spécifiques, en particulier d'agronomie, se réduit au profit des écoles généralistes (un comble pour le ministère de l'agriculture notamment !). Les ingénieurs-élèves recrutés parmi les élèves de l'École polytechnique, d'une école normale supérieure ou de l'Institut des sciences et industries du vivant et

de l'environnement représentent désormais au moins 80 % de l'ensemble des recrutements. Peu de places restent donc pour les élèves issus de formations plus spécifiques.

◆ Les formations spécialisées, que pouvaient réaliser dans leur deuxième année de formation aujourd'hui tous les élèves du GREF, demeurent, mais ne sont plus accessibles pour ceux dont l'on considère les bases suffisantes, et ont désormais un coût élevé pour les non-fonctionnaires souhaitant y accéder, accroissant les barrières pour en bénéficier (à partir de 6 500 €). L'intitulé des formations rappelle pourtant des missions essentielles de services public (comme « Management des risques sanitaires alimentaires et environnementaux » ; « Politiques publiques et stratégies pour l'environnement » ; « Action publique pour le développement durable des territoires et de l'agriculture »).



Il s'agit ainsi de former de futurs ingénieurs qui pourront en premier lieu « exercer des fonctions de direction, d'encadrement » en s'adaptant tel que le mentionne le décret sur le corps des IPEF. L'évolution de la formation traduit ainsi le basculement vers la production de futurs chefs des institutions, qui pourront en plus ne rien connaître à ce que font les personnes qu'ils dirigent !

Cela marque le pas vers l'amaigrissement des possibilités de recruter des ingénieurs fonctionnaires solides dans leurs connaissances et compétences techniques, ouvrant d'autant plus la porte, dans un contexte de réduction d'effectifs, à la sous-traitance et à l'externalisation de missions, pour aller chercher des compétences à coût élevé, qui ne seront plus disponibles dans la fonction publique.

L'évolution de la formation des IPEF est le reflet de l'évolution globale de la fonction publique, avec la dégradation des conditions de travail et d'emploi qu'elle entraîne pour tous (baisse d'effectifs, recours à des contractuels, privatisation des missions...). Le bilan se traduit par une formation de fonctionnaires au rabais, le recrutement de généralistes futurs managers, une évolution vers la privatisation de formations.